



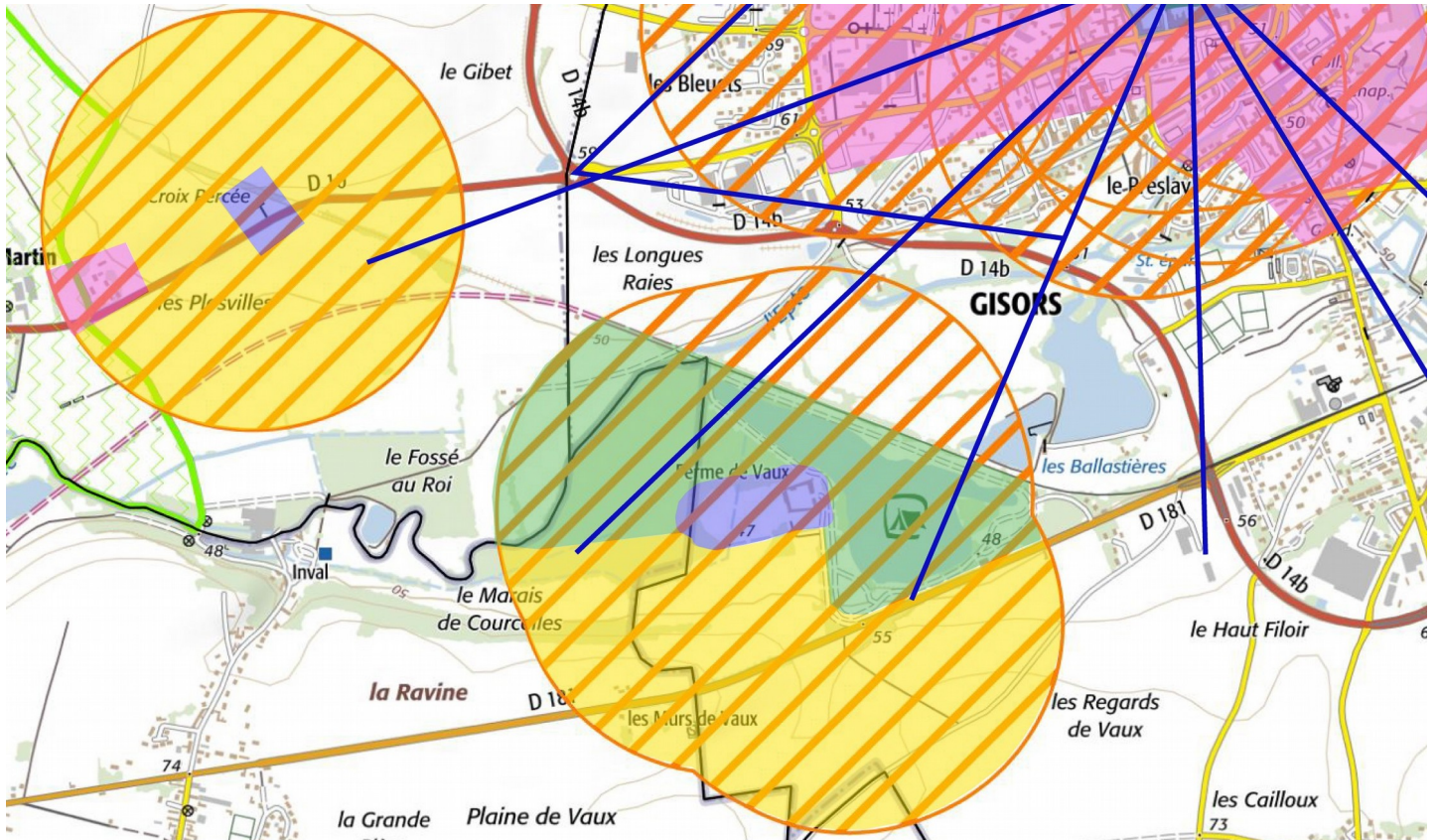
Gisors > Manoir de Vaux

De nombreux monuments historiques existent sur la commune de Gisors mais leurs périmètres ne touchent pas celui du Manoir de Vaux.

Le Manoir de Vaux a été inscrit en tant que monument historique le 26 décembre 2001. La protection comprend l'ensemble du bâti, le terrain des anciens jardins avec leurs dispositifs hydrauliques, ainsi que les vestiges archéologiques connus ou à découvrir.

Vaux est mentionné comme fief et paroisse dès le XII^e siècle. En 1186, Richard de Vals ou de Vaux, chevalier du roi de France, entreprend la fortification de son petit château. L'ensemble s'articule autour d'une cour carrée fermée, flanquée aux angles par quatre tours rondes avec une toiture en poivrière. Le logis seigneurial est positionné sur le côté ouest et une partie de la chapelle, achevée vraisemblablement en 1224, a subsisté sur le flanc sud. Au XVI^e siècle, le domaine, propriété des Boudeville, est pillé lors des désordres de la Ligue avant d'être en partie reconstruit. Au XVIII^e siècle, le manoir est profondément modifié par les Mainneville avec la reconstruction du corps de logis et la réalisation d'un parc dont le réseau hydraulique est encore pratiquement intact. Le domaine est vendu vers 1792 comme bien national et transformé en exploitation agricole dans le courant du XIX^e siècle. Les dépendances autour de la cour, datées pour la plupart du XVII^e siècle, sont modifiées aux XIX^e et XX^e siècles. De nouvelles transformations sont opérées lors de l'arrêt de l'exploitation agricole en 1996.

Situé à la lisière de Gisors, à proximité du camping de la Ferme de Vaux et de son lac, le manoir dispose encore d'un environnement rural puisque le parc est bordé par un bois au Nord et par des champs à l'Ouest et au Sud. Cet environnement ainsi que l'écran végétal entre le monument et le camping voisin sont à préserver.



- | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| périmètre de protection | site naturel inscrit | Zone inconstructible sauf fortes prescriptions | Zone constructible avec prescriptions | zone de projet d'aménagement urbain | zone de champs à préserver |
| site naturel classé | Périmètre délimité des abords (PDA) | perspective/ axe de vue | voie / allée urbanisée à préserver | voie/ allée arborée à préserver | zone naturelle/forêt à conserver |

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écran du monument (voir au verso de la fiche).



La cour du manoir



Le manoir vu de l'Ouest



La façade ouest (vue rapprochée)



La tour d'angle nord-ouest



L'ancienne chapelle



Les traces de l'exploitation agricole

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les paysages ruraux autour de Gisors



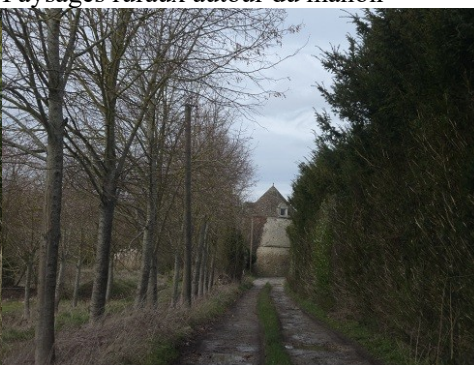
Paysages ruraux autour du manoir



Le centre historique de Gisors



L'allée menant au manoir



Vue sur la ville de Gisors